

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-049

EN DATE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

OBJET : FINANCES/DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-domaines, selon convocation le 15/09/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme BOURSAUD Armelle a été désignée **Secrétaire de séance**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, DARVENNE Céline, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR(4) : Mesdames et Messieurs

CARCAT Camille donne pouvoir à MARSALEIX Guy
GUYOT Pierre donne pouvoir à LABESSE Michel
LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse
ROUSSILAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

■□■□

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le budget annexe Immobilier d'entreprise de la CC Portes de la Creuse en Marche ;

La Communauté de communes Portes de la Creuse en marche a vendu cette année le terrain aménagé de la Zone d'activité pour 26 499,85€ dont 23 600€ HT et 2 899,85€ TVA sur la marge.

Le budget ZAE étant dissous, cette cession a été enregistrée sur le Budget Annexe Immobilier d'Entreprise afin de permettre à la collectivité de reverser la TVA collectée (le BP n'est pas assujetti à TVA).


Toutefois, cette cession doit être prise en compte au niveau du Budget Principal. Pour cela il faut prévoir le reversement de la somme de 23 600€ du BA vers le BP et ouvrir les crédits budgétaires nécessaires :

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE → CESSION TERRAIN ZA		CHAPITRE/COMPTE	DÉPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	RÉGULARISATION DE LA CESSION	CHAP 75 – COMPTE 75888		23 600,00 €
		CHAP 65 – COMPTE 65888	23 600,00 €	


Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
1er Vice-Président - CCPCM
JF GENEVOIS
Sy MARSALÉIX



La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20230925-DB2023-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023